
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 19 février 2013, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

Sont présents :

Municipalités représentées

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Armand Hubert
Monsieur le conseiller Réjean Major
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe
Monsieur le conseiller Pierre Renaud
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Réal Rochon
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Madame la substitut Carole Robert
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

Aumond
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Low
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absent :

Municipalité représentée

Monsieur le conseiller Laurent Fortin

Blue Sea

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que madame Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale.

Des journalistes ainsi que quelques citoyens sont également présents.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

2013-R-AG029

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-R-AG030

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 15 janvier 2013

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2013 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport d'activités du préfet

Monsieur le préfet présente, séance tenante, son rapport d'activités pour la période du 11 au 28 janvier 2013.

Considérant que le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

Considérant que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

Considérant que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

Considérant que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité ;

Considérant que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

Considérant la recommandation du comité d'administration générale à ce sujet le 4 février 2013;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que :

- le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus;
- copie de cette résolution soit envoyée à aux bureaux de la première ministre, madame Pauline Marois, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault, à la députée madame Stéphanie Vallée ainsi qu'à l'UMQ.

ADOPTÉE

Considérant que le MRC a reçu la candidature de deux stagiaires, originaires de la France, qui souhaite venir effectuer un stage en évaluation au Québec;

Considérant que l'évaluateur agréé attitré à la MRC est disponible et volontaire pour superviser ces deux stagiaires, dans un cadre de formation;

Considérant qu'ils pourraient notamment effectuer des tâches spécifiques d'inventaire et de traitement de données, permettant notamment de supporter les inspecteurs de la MRC dans les tâches à réaliser pour l'échéance du rôle triennal;

Considérant les frais d'hébergement et de déplacement de ces stagiaires seront entièrement assumés par Les évaluations CL.;

Considérant que Les évaluations C.L. procédera à l'embauche d'un des stagiaires;

Considérant que la MRC souhaite procéder à l'embauche du deuxième stagiaire et que pour ce faire, elle devra couvrir les autres frais associés à cette embauche, estimés à 2500 \$ pour la durée totale du stage;

Considérant la recommandation du comité d'administration générale le 4 février 2013 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu :

- d'informer M. Charles Lepoutre de l'intérêt du conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de recourir aux services d'un des stagiaires proposés par ce dernier;

- de prévoir l'embauche d'un stagiaire au bénéfice du service de l'évaluation qui affectera ces deux stagiaires notamment à des tâches spécifiques d'inventaire et de traitement de données;
- d'autoriser, à même le budget 2013 de la MRC, une contribution évaluée à 2500 \$ pour l'embauche d'un stagiaire au service de l'évaluation, pour la durée totale du stage.

ADOPTÉE

2013-R-AG033

Renouvellement – Forfait de services professionnels en relations de travail – Me Marie-Hélène Riverin, firme d'avocats Lavery

Considérant que la firme d'avocats Lavery propose à la MRC le renouvellement de son forfait en matière de services de consultation professionnelle relatifs à des questions de relations de travail, auprès de Me Marie-Hélène Riverin;

Considérant que ces services sont requis de temps à autre pour des questions d'ordre général par la direction.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle l'offre de services professionnels de consultation en relations de travail de la firme d'avocats Lavery, sur une base forfaitaire et pour un montant de 750 \$, taxes applicables en sus, et ce, pour une période de un an.

ADOPTÉE

Octroi de contrat – Mandat de conception des charges techniques – Projet de virtualisation des serveurs

Ce dossier est reporté à la séance ordinaire du 19 mars 2013.

2013-R-AG034

Numéro séquentiel sans incidence

2013-R-AG035

Projet de candidature pour l'agrandissement de la forêt de proximité de la Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que les acteurs du développement socio-économique de la région ont démontré leur capacité de travailler ensemble et de réaliser plusieurs projets de mise en œuvre de gestion participative territoriale;

Considérant que le Comité consultatif en matière de forêt de proximité a élaboré une stratégie et mis en place une série de consultations publiques, suite auxquelles des améliorations ont été apportées au dossier de candidature, afin de favoriser un consensus auprès de la communauté de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que le Comité consultatif a préparé un plan d'affaires qui accompagnera la demande de candidature pour l'obtention d'un projet de forêt de proximité du Ministère des Ressources naturelles du Québec;

Considérant que ce projet est d'une importance majeure pour le développement socio-économique de la région;

Considérant la présentation du projet de candidature aux membres du conseil de la MRCVG lors du comité plénier du 19 février 2013, par le Comité consultatif.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Adopte le projet de candidature pour l'agrandissement de la forêt de proximité de la Vallée-de-la-Gatineau, préparé par le Comité consultatif en matière de forêt de proximité, aux fins de présentation de candidature au Ministère des Ressources naturelles du Québec, pour l'obtention d'une entente de délégation de la forêt de proximité;
- Demande au Conseil des dix-sept municipalités locales d'adopter une résolution appuyant ce dépôt de candidature afin de saisir l'opportunité qu'elles ont de travailler ensemble pour le développement économique de la région.

Note au procès-verbal

Le conseiller Réal Rochon demande la tenue du vote à la double majorité. Le préfet Pierre Rondeau demande au directeur général d'appeler et de consigner le vote sur la proposition. Seuls les conseillers Réal Rochon et Pierre Chartrand votent contre la proposition. La proposition est donc adoptée par 18 voix contre 3 et par 82,07% de la population représentée contre 17,93%.

ADOPTÉE

2013-R-AG036

MTQ – Demande d'aide financière dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

Considérant la recommandation du comité plénier lors de sa rencontre de travail à ce sujet le 19 février 2013.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PIIRL, sous réserve que l'ensemble du projet soit entièrement à réaliser à même le budget à être alloué par le ministère des Transports du Québec et selon les moyens qu'il permettra de déployer dans le contexte territorial spécifique de la MRC.

ADOPTÉE

2013-R-AG037

MTQ – Demande d'aide financière dans le cadre du Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal;

Considérant la recommandation du comité plénier lors de sa rencontre de travail à ce sujet le 19 février 2013.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme PISRMM, sous réserve que l'ensemble du projet soit entièrement à réaliser à même le budget à être alloué par le ministère des Transports du Québec et selon les moyens qu'il permettra de déployer dans le contexte territorial spécifique de la MRC.

ADOPTÉE

2013-R-AG038

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 16 janvier au 19 février 2013

Monsieur le conseiller Yvon Quévillon, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 16 janvier au 19 février 2013, totalisant un montant de 320 404,06 \$.

ADOPTÉE

2013-R-AG039

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 16 janvier au 19 février 2013

Monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 16 janvier au 19 février 2013, totalisant un montant de 320 814,86 \$.

ADOPTÉE

2013-R-AG040

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 février 2013

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 février 2013 totalisant un montant de 212 108,75 \$.

ADOPTÉE

2013-R-AG041

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 19 février 2013

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 février 2013 totalisant un montant de 9 767,02 \$.

ADOPTÉE

2013-R-AG042

Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 16 janvier au 19 février 2013

Monsieur le conseiller Yvon Quévillon, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques – TNO – pour la période du 16 janvier au 19 février 2013, totalisant un montant de 9 083,60 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2013-R-AG043

Dotation au poste d'ingénieur civil – Entérinement de l'embauche effective par le comité de sélection conformément à la résolution 2013-R-AG008

Considérant la résolution 2013-R-AG008 autorisant le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue;

Considérant que le comité de sélection initialement formé a été modifié puisqu'un seul candidat possédait la formation et l'expérience nécessaires pour accomplir l'ensemble des tâches en lien avec le poste ;

Considérant que suite à une période d'évaluation ayant suivi l'entrevue du candidat, les membres présents du comité de sélection en sont venus à une recommandation unanime;

Considérant que le comité de sélection a procédé, de façon unanime, à l'embauche de monsieur Armand Ouattara au poste d'ingénieur civil.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l'embauche effective de monsieur Armand Ouattara au poste d'ingénieur civil.

ADOPTÉE

2013-R-AG044

Dotation au poste d'agent de planification et de gestion territoriale – Entérinement de l'embauche effective par le comité de sélection conformément à la résolution 2013-R-AG007

Considérant la résolution 2013-R-AG007 autorisant le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue;

Considérant que suite à une période d'évaluation ayant suivi l'entrevue des candidats, les membres présents du comité de sélection en sont venus à une recommandation unanime;

Considérant que le comité de sélection a procédé, de façon unanime, à l'embauche de monsieur Jean-Michel Séguin au poste d'agent de planification et de gestion territoriale.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Renaud, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l'embauche effective de monsieur Jean-Michel Séguin au poste d'agent de planification et de gestion territoriale.

ADOPTÉE

2013-R-AG045

Dotation au poste de technicien en aménagement – Recommandation de nomination

Considérant la vacance au poste de technicien en aménagement;

Considérant la résolution 2012-R-AG347, adoptée par le conseil des maires de la MRCVG le 16 octobre 2012 dans laquelle il a été résolu de former un comité de sélection pour la dotation du poste de technicien en aménagement;

Considérant l'analyse des candidatures reçues et la recommandation unanime du comité de sélection du 15 février 2013 pour la dotation du poste de technicien en aménagement à l'effet d'y nommer monsieur Robert Baillargeon.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Renaud, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau procède à la nomination de monsieur Robert Baillargeon au poste en technicien en aménagement.

ADOPTÉE

2013-R-AG046

Processus de dotation – Service de génie – Poste de technicien en génie civil – Comité de sélection

Considérant que le détenteur du poste de technicien au service de génie civil a été nommé au poste de technicien en aménagement, laissant vacant le poste de technicien en génie civil;

Considérant qu'un processus de dotation doit être mis en place et un comité de sélection créé aux fins des entrevues avec les candidats qui seront présélectionnés.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de former un comité de sélection pour la dotation du poste de technicien en génie civil et d'y nommer un représentant de la direction générale de la MRCVG, le coordonnateur du service de génie, monsieur Éric Saumure, ainsi que monsieur le conseiller Alain Fortin. Il est de plus résolu d'autoriser le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue.

ADOPTÉE

2013-R-AG047

Avis de motion – Règlement 2013-251 « Concernant la numérotation civique de certains immeubles dans les TNO »

Avis est donné par monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe qu'un projet de règlement portant le numéro 2013-251 intitulé « Concernant la numérotation civique de certains immeubles dans les TNO », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2013-R-AG048

Adoption – Règlement 2013-250 abrogeant les règlements 2011-231 et 2012-242 concernant « La sécurité incendie dans les territoires non organisés de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau »

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q. chap. O-9), la MRC détient tous les pouvoirs et responsabilités au même titre qu'une municipalité relativement aux territoires non organisés;

Considérant qu'en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. chap. C 47-1), une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;

Considérant qu'en vertu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, entré en vigueur le 6 octobre 2011, chaque municipalité doit minimalement réglementer l'installation des avertisseurs de fumée;

Considérant que dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, la MRC a adopté un plan de mise en œuvre locale pour les territoires non organisés prévoyant notamment la mise à jour du règlement de sécurité incendie dans les TNO;

Considérant que cette mise à jour implique que les règlements 2011-231 et 2012-242 soient abrogés pour être remplacés pour le présent règlement 2013-250, notamment pour y introduire des dispositions visant l'installation d'avertisseurs de monoxyde de carbone et les pouvoirs de l'autorité compétente en regard de l'application de ce règlement;

Considérant que l'avis de motion de la présentation pour adoption du présent règlement à une séance ultérieure a été adopté par les membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau le 15 janvier 2013, avec dispense de lecture.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2013-250 tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-R-AG049

Renouvellement de l'adhésion à l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) pour l'année 2013

Considérant que la mission de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) est de représenter et accompagner ses membres, et contribuer au développement des politiques et règlements régissant le transport collectif de personnes;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence en matière de transport collectif de personnes sur son territoire, et qu'à ce titre elle est directement concernée par cet enjeu;

Considérant qu'au surplus l'année 2013 est une année transitoire de préparation de la nouvelle Politique des transports de personnes, et qu'il est important de se tenir informé des développements en la matière et de faire les représentations adéquates pour faire entendre la voix des territoires ruraux;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture donnée lors de sa rencontre de travail à ce sujet le 31 janvier 2013.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Chartrand, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau décide :

- De renouveler pour l'année 2013 l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans la catégorie de membre appropriée de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ);
- D'autoriser à cet effet le paiement de l'adhésion au montant de 200 \$ à l'ATCRQ.

ADOPTÉE

2013-R-AG050

Délégation de représentants au colloque annuel 2013 de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ)

Considérant que les 18 et 19 avril 2013 se tiendra le Colloque annuel de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ);

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est membre de l'ATCRQ et que les membres bénéficient du tarif privilégié de 100 \$;

Considérant que le colloque aura pour thème « Public, privé et politique : Les forces à utiliser pour le transport collectif »;

Considérant le contexte de préparation d'une nouvelle Politique des transports de personnes qui impactera directement le transport collectif de personnes incluant le transport adapté pour lesquels la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture donnée lors de sa rencontre de travail à ce sujet du 31 janvier 2013.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau décide :

- De déléguer monsieur le conseiller Armand Hubert et monsieur le conseiller Gary Lachapelle à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Colloque annuel 2013 de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) qui se tiendra les 18 et 19 avril à Lévis;
- D'autoriser le défraiement et/ou le remboursement des dépenses afférentes à cette représentation.

ADOPTÉE

2013-R-AG051

Autorisation de signature de l'entente de gestion 2013 entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG)

Considérant que par la résolution 2013-R-AG020 du 15 janvier 2013 le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau confia exclusivement les mandats concernant le transport adapté et le transport collectif sur son territoire au Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG);

Considérant que ces mandats sont assortis d'aides financières, pour l'essentiel, mais non seulement d'origine du ministère des Transports du Québec (MTQ), que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau verse à son mandataire;

Considérant qu'il convient d'encadrer le versement des aides financières et de préciser les obligations du mandataire envers la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et vice-versa au sein d'une entente de gestion annuelle qui couvre l'exercice budgétaire du 1er janvier au 31 décembre 2013;

Considérant que l'entente de gestion prévoit notamment :

- Les modalités de versement d'une aide financière de 100 000 \$ pour le transport collectif à même la subvention à recevoir du MTQ pour l'année 2013 à cet effet;
- Les modalités de versement d'une aide financière de 25 000 \$ pour le transport collectif à même les fonds réservés au Pacte rural 2007-2014 pour l'année 2013 au projet « Transport collectif »;
- Les modalités de versement de l'aide financière pour le transport adapté à même la subvention à recevoir du MTQ à cet effet;
- Les modalités de reddition de comptes du mandataire;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture donnée lors de sa rencontre de travail à ce sujet du 31 janvier 2013.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quévillon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau décide :

- D'autoriser la signature par le préfet et/ou le directeur général de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de l'entente de gestion annuelle 2013 entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le Guichet unique des transports adapté et collectif de la Vallée-de-la-Gatineau (GUTACVG);
- D'acquiescer au versement des subventions provenant du MTQ au GUTACVG, qu'il s'agisse du transport collectif ou du transport adapté, à partir du moment où elles sont reçues par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE

2013-R-AG052

Autorisation – Mandat d'évaluation – Intérieur des réservoirs – Centre de traitement des boues de fosses septiques

Considérant que l'extérieur des réservoirs, au Centre de traitement des boues de fosses septiques, a été repeint en 2012 suite à l'appel d'offres 120510;

Considérant que l'intérieur des réservoirs nécessite une inspection afin de déterminer la gravité du problème de rouille;

Considérant la recommandation du comité de l'Environnement, en date du 7 février 2013, à l'égard de cette question.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau donne un mandat à une firme spécialisée et possédant les permis requis afin d'évaluer l'intérieur des réservoirs et d'apporter des suggestions afin de remédier aux problèmes de rouille.

ADOPTÉE

2013-R-AG053

Appui aux municipalités dans leurs revendications auprès du MDDEP afin de réviser le projet de règlement sur la compensation pour les services de récupération et la valorisation des matières résiduelles

Considérant que le *projet de règlement modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles* a été publié dans la [Gazette officielle du Québec](#) du 9 janvier 2013;

Considérant que selon les dispositions énoncées dans le projet de règlement, le gouvernement propose de partager, à parts égales entre les entreprises et les municipalités, les dépenses associées à la gestion des matières « Autres » qui, sans être désignées dans le règlement, doivent être traitées par les municipalités à l'occasion de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement (CTTC) des matières, et ce, en vue d'en assurer leur récupération et leur valorisation;

Considérant que l'engagement du gouvernement du Québec pris dans le cadre de l'Entente de partenariat en 2006 était d'en arriver, en 2010, à une indemnisation complète des coûts de la collecte sélective;

Considérant que cet engagement avait été entériné à l'unanimité par l'Assemblée nationale;

Considérant que la MRC Vallée-de-la-Gatineau s'oppose vigoureusement, après tant d'efforts dans la mise en place des systèmes de collecte sélective, à toute réduction de la participation financière des entreprises aux coûts de la collecte sélective.

En conséquence, monsieur le conseiller Yvon Quévillon, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau :

- demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de réviser le projet de règlement de façon à compenser entièrement dès 2013 les municipalités faisant partie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- fait parvenir copie de la présente résolution au MDDEFP, au MAMROT, à la FQM ainsi qu'au président de l'UMQ.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Information – Rapport d'opération de la saison 2012 du Centre de traitement des boues de fosses septiques

Le rapport d'opération de la saison du Centre de traitement des boues de fosses septiques est déposé aux membres du conseil aux fins d'information.

2013-R-AG054

Certificat de conformité à l'égard du règlement modificateur du plan de zonage de la municipalité de Denholm – Règlement modificateur 2012-07-02

Modifiée par 2013-R-AG089
Mars 2013

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 931 adopté par le conseil de la municipalité de Denholm;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur du plan de zonage numéro 2012-07-02 adopté par le conseil de la municipalité de Denholm et demande au directeur général d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2013-R-AG055

Certificat de conformité à l'égard du règlement modificateur du plan d'urbanisme de la municipalité de Denholm – Règlement modificateur 2012-07-02

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 931 adopté par le conseil de la municipalité de Denholm;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur du plan d'urbanisme numéro 2012-07-02 adopté par le conseil de la municipalité de Denholm et demande au directeur général d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2013-R-AG056

Adoption par renvoi au document précédemment adopté (art. 53.11.4 L.A.U.) d'un document indiquant la nature des modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme des TNO de la MRCVG suite à l'entrée en vigueur du règlement 2012-238 modifiant son schéma d'aménagement

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), après l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la municipalité régionale de comté adopte, le cas échéant, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra, pour tenir compte de la modification du schéma, apporter à son plan d'urbanisme et règlements d'urbanisme;

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté peut adopter le document prévu au deuxième alinéa par un renvoi à celui qui a été adopté en vertu du premier alinéa de l'article 53.11.4.;

Considérant le document adopté le 18 septembre 2012 intitulé « Document d'accompagnement sur la nature des modifications apportées au schéma d'aménagement », par la résolution 2012-R-AG323.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau procède à l'adoption par renvoi en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) du document indiquant à la MRCVG les mesures à prendre relativement à son plan et règlements d'urbanisme des TNO suite à l'entrée en vigueur du règlement 2012-238.

ADOPTÉE

2013-R-AG057

Adoption par renvoi au document précédemment adopté (art. 53.11.4 L.A.U.) d'un document indiquant la nature des modifications à apporter au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme des TNO de la MRCVG suite à l'entrée en vigueur du règlement 2012-239 modifiant son schéma d'aménagement

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), après l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma d'aménagement, le conseil de la municipalité régionale de comté adopte, le cas échéant, un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra, pour tenir compte de la modification du schéma, apporter à son plan d'urbanisme et règlements d'urbanisme;

Considérant que le conseil de la municipalité régionale de comté peut adopter le document prévu au deuxième alinéa par un renvoi à celui qui a été adopté en vertu du premier alinéa de l'article 53.11.4.;

Considérant le document adopté le 18 septembre 2012 intitulé « Document d'accompagnement sur la nature des modifications apportées au schéma d'aménagement », par la résolution 2012-R-AG324.

En conséquence, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau procède à l'adoption par renvoi en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) du document indiquant à la MRCVG les mesures à prendre relativement à son plan et règlements d'urbanisme des TNO suite à l'entrée en vigueur du règlement 2012-239.

ADOPTÉE

2013-R-AG058

Renouvellement de l'adhésion à Solidarité rurale du Québec pour l'année 2013

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est membre corporatif de Solidarité rurale du Québec (SRQ);

Considérant que SRQ a pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés;

Considérant que l'adhésion peut conférer certains privilèges lors d'activités de SRQ et de ses partenaires;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa réunion du 7 février 2013 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu :

- De renouveler l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à titre de membre corporatif de Solidarité rurale du Québec pour l'année 2013;
- D'autoriser le paiement d'un montant de 250 \$ pour les frais d'adhésion.

ADOPTÉE

2013-R-AG059

Délégation d'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la 19^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec

Considérant que la 19^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec (SRQ) se tiendra les 20, 21 et 22 mars 2013 à Bromont sur le thème « Passé, présent, futur. Conjuguer le monde rural de demain : Prospective et autres outils pour imaginer l'avenir »;

Considérant que l'événement sera entre autres l'occasion de l'assemblée générale annuelle, de la présentation de l'Avis de SRQ concernant le renouvellement de la Politique nationale de la ruralité, et de la remise des Prix Ruralia-Desjardins 2013;

Considérant qu'au surplus la municipalité de Denholm parraine, avec l'appui de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (réf. Résolution 2012-R-AG445 du 11 décembre 2012) un projet en candidature pour les Prix Ruralia-Desjardins 2013;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa réunion du 7 février 2013 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu :

- De déléguer monsieur le conseiller Pierre N. Renaud pour représenter la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la 19^e Conférence nationale de Solidarité rurale du Québec les 20, 21 et 22 mars 2013;
- D'autoriser le défraiement et/ou le remboursement des dépenses engagées pour cette représentation.

ADOPTÉE

Pacte rural – Transfert des montants réservés en 2013 et 2014 pour le projet « Transport collectif » au Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC) de la Vallée-de-la-Gatineau et autorisation de versement du montant de 25 000 \$ pour l'année 2013

Considérant que par la résolution 2013-R-AG020 du 15 janvier 2013 le conseil confia les mandats relatifs au transport adapté et au transport collectif exclusivement au Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC) de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que le mandat en transport collectif implique une aide financière de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'un montant de 25 000 \$ réservés annuellement à même les fonds du Pacte rural 2007-2014 au bénéfice de la Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau (CTCVG) tel que précisé dans la résolution 2012-R-AG021 du 17 janvier 2012;

Considérant que la résolution 2012-R-AG021 prévoit le transfert des fonds réservés à un autre organisme mandataire qui viendrait remplacer le promoteur actuel dans la réalisation du projet « Transport collectif » (réf. #2008-004);

Considérant que depuis le 1er janvier 2013, le GUTAC réalise le mandat lié au projet « Transport collectif » et qu'il y a lieu d'en faire le nouveau promoteur du projet et bénéficiaire de l'aide financière prévue par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à cette fin;

Considérant l'entente de gestion prévue entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le GUTAC pour l'année 2013, notamment en ce qui a trait aux modalités de versement des aides financières et de reddition de comptes;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa réunion du 7 février 2013 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu :

- De modifier la résolution 2012-R-AG021 du 17 janvier 2012 afin d'indiquer que le promoteur du projet « Transport collectif » du Pacte rural 2007-2014 est depuis le 1er janvier 2013 le Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC) de la Vallée-de-la-Gatineau en lieu et place de la Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau (CTCVG);
- De réserver au bénéfice du GUTAC les fonds prévus au Pacte rural 2007-2014 pour le projet « Transport collectif » pour les années 2013 et 2014;
- D'autoriser le versement au GUTAC du montant de 25 000 \$ prévu pour l'année 2013 à même les fonds du Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉE

Pacte rural – Clôture du projet et libération des montants non utilisés dans le cadre du projet « Fonds en fiducie – UQO » de la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais (CSHBO)

Considérant qu'un montant global de 37 500 \$ avait été réservé à même les fonds du Pacte rural 2007-2014 pour le projet « Fonds en fiducie – UQO » (réf. #2009-023) de la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais (CSHBO);

Considérant que le promoteur du projet n'a pas utilisé les argents réservés pour les saisons 2010-2011, 2011-2012, et 2012-2013;

Considérant qu'il reste un solde de 5 250 \$ dans le fonds en fiducie, provenant des argents déboursés pour la saison 2009-2010;

Considérant qu'il est peu probable que les montants réservés pour la saison 2013-2014 soient utilisés;

Considérant que le promoteur a fait tous les efforts raisonnables pour faire cheminer son dossier;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa réunion du 7 février 2013 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Armand Hubert, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu :

- De mettre fin au projet « Fonds en fiducie – UQO » de la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais (CSHBO);
- De libérer les montants qui n'ont pas été déboursés pour les années 2010-2011, 2011-2012, et 2012-2013 pour un total de 22 500 \$;
- De libérer le montant de 7 500 \$ qui était prévu pour l'année 2013-2014;
- De demander un remboursement pour le solde non utilisé de 5 250 \$ provenant de l'année 2009-2010;
- De considérer prioritairement ce type de projet en réponse à l'enjeu majeur de la formation et de l'éducation postsecondaire dans les territoires ruraux.

ADOPTÉE

2013-R-AG062

Désignation des représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau (CLDVG)

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que les conseillers suivants soient renommés au titre de représentants de la MRC au sein du conseil d'administration du Centre local de développement de la Vallée-de-la-Gatineau :

- Monsieur le conseiller Réjean Major;
- Monsieur le conseiller Gary Lachapelle;
- Monsieur le conseiller Roch Carpentier;
- Monsieur le préfet Pierre Rondeau.

ADOPTÉE

2013-R-AG063

Appui – Mobilisation contre la réforme du régime de l'assurance-emploi

Considérant la résolution 2012-R-AG294 adoptée à l'unanimité par le conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau le 21 août 2012, qui prévoyait notamment que la réforme de l'assurance-emploi aller toucher de plein fouet les travailleuses et travailleurs les plus précaires;

Considérant que cette réforme vise particulièrement les travailleurs saisonniers qui doivent recourir au régime année après année ainsi que les prestataires des régions éloignées;

Considérant que les changements proposés représentent une menace pour l'économie de la Vallée-de-la-Gatineau, où le travail saisonnier est très important, particulièrement dans les secteurs forestiers, des pourvoiries et du récréotourisme;

Considérant que cette réforme est contre-productive et que le gouvernement devrait se concentrer sur la création de la richesse en soutenant mieux le développement d'emplois de qualité.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle propose et il est résolu unanimement, par le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau :

- d'exiger du gouvernement fédéral qu'il renonce à sa réforme du régime d'assurance-emploi qui affectera durement et sans motif valable les travailleuses et les travailleurs de notre région;
- d'exiger du gouvernement fédéral d'être consulté sur toutes les réglementations qui pourraient avoir un impact pour les travailleuses et les travailleurs de notre région;
- de faire parvenir copie de cette résolution ainsi que copie de la résolution 2012-R-AG294 au très honorable Stephen Harper, premier ministre du Canada, à l'honorable Diane Finley, ministre des Ressources humaines et du Développement social, Monsieur le Député Mathieu Ravignat ainsi qu'à Madame la Députée Stéphanie Vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Note au procès-verbal – SOS Vallée-de-la-Gatineau – Information – Correspondance aux intervenants concernés

Monsieur le préfet présente le plus récent communiqué diffusé par le Comité SOS Vallée-de-la-Gatineau et invite les conseillers à faire parvenir une lettre aux intervenants concernés afin de leur demander de venir en aide à la région suite aux dommages causés par la tempête du 21 décembre 2012. La levée de fonds mise en place par le comité n'ayant pas remporté le succès escompté, la générosité de la population est tout de même toujours souhaitée puisque les nombreux dégâts entraîneront de lourdes conséquences pour les mois et les années à venir.

2013-R-AG064

Dossier 790 175 00 000 – Délivrance d'un bail à des fins complémentaires – Partie du lot 45, rang IX, canton de Kensington

Considérant qu'en septembre 2011, monsieur Lynus Langevin fait une demande pour acheter une partie du lot 45, rang IX, canton de Kensington pour régulariser un possible empiètement sur le lot public;

Considérant que suite à des visites terrain des représentants des TPI et d'un plan de localisation des bâtiments de monsieur Langevin, il appert que seuls le chemin d'accès et le stationnement sont installés sur les TPI, sur une superficie de 15 mètres par 20 mètres;

Figure 1 : Visite de terrain

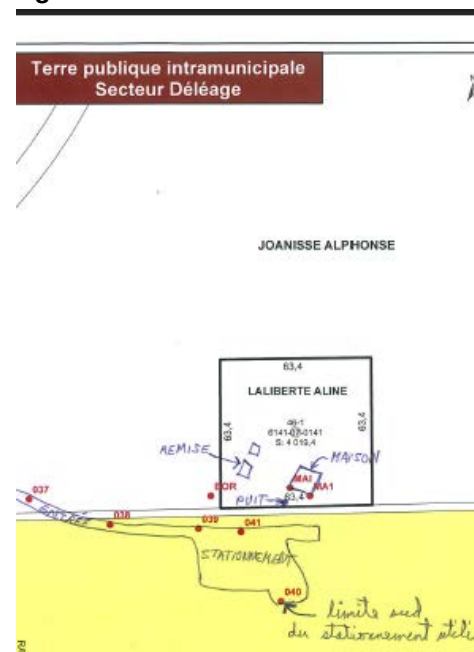
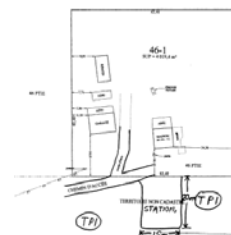


Figure 2 :

Adaptation du plan de localisation



Considérant que le terrain demandé est situé en ravage de cerfs de Virginie et que la vente est donc non souhaitable;

Considérant que le comité multiressources, lors de sa séance du 28 janvier 2013 a recommandé à l'unanimité au Conseil de la MRC de procéder par location plutôt que par vente de terrain;

Considérant que le Comité multiressources, afin d'éviter de favoriser certains clients au détriment d'autres, demande d'inclure une disposition au système ISO-14001 du service des TPI à l'effet que les demandes de clients désirant acheter du terrain pour des fins non obligatoires de conformité réglementaire soient traitées par location plutôt que par vente;

Considérant que les dossiers urgents et nécessitant une mise en conformité aux normes municipales ou environnementales seront toujours traités par vente de complément d'établissement.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau :

- Loue à des fins complémentaires la superficie occupée par le stationnement de monsieur Lynus Langevin sur le lot 45, rang IX, canton de Kensington au lieu la vendre;
- Inclue au système SMEF une note afin de s'assurer que seuls les dossiers urgents et nécessitant une mise en conformité aux normes municipales ou environnementales soient traités par complément d'établissement, les autres dossiers fonciers étant traités par location;

- Demander à monsieur Langevin, dans le cas où ce dernier refusait de louer l'espace occupé par son stationnement, de remettre en état (par la plantation d'arbres) la superficie concernée.

ADOPTÉE

2013-R-AG065 Association québécoise du loisir municipal (AQLM) – Renouvellement d'adhésion pour 2013

Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion à l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2013 au montant de 315,03 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE

2013-R-AG066 Véloroute des Draveurs – Autorisation de publication – Avis de réserve – Lots 59-3 et 59-33, rang II, cadastre du canton de Low

Considérant le projet de raccordement du parc linéaire de la Véloroute des Draveurs de la MRCVG au territoire de la MRC des Collines;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la MRC que des avis de réserve soient publiés sur les lots 59-3 et 59-33 du rang II, cadastre du canton de Low;

Considérant que ces avis de réserve sont publiés pour des fins publiques.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau mandate Me Hélène Gauvin, de la firme Lavery, de Billy, aux fins de préparer, signifier et publier, au nom de la MRCVG, des avis de réserve sur les lots 59-3 et 59-33 du rang II, cadastre du canton de Low.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Varia

Monsieur le conseiller Denis Charron réitère sa volonté que les dix-sept municipalités locales de la MRC puissent travailler ensemble pour l'obtention d'une entente de délégation des territoires de proximité, aux conditions présentées par le Comité consultatif, afin de favoriser le développement dans tout le territoire.

Note au procès-verbal – Parole au public

Mme Chantal Lamarche informe les membres du conseil que les conseillers de la municipalité de Cayamant ne souhaitent pas se joindre aux autres municipalités de la MRC pour le projet de délégation des forêts de proximité, qu'ils présenteront un projet indépendant au ministère des Ressources naturelles, possiblement en partenariat avec une autre municipalité locale du territoire.

Note au procès-verbal – Parole au public

M. Gérard Coulombe souhaite remercier les membres du conseil pour la résolution adoptée contre la réforme de l'assurance-emploi. Il les informe qu'une pétition circule présentement dans ce dossier et invite les conseillers à en prendre connaissance et à la diffuser. Sur demande, il peut également leur fournir de plus amples informations sur le dossier.

2013-R-AG067 Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de clore la présente séance à 19 h.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale